

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Rapport

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de règles abrogeant la disposition qui prohibe la vente, le service et la consommation de boissons alcooliques à l'intérieur des aires de jeux

Procès-verbaux des séances des 29, 30 mai et 4 juin 2013

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 815-20130607

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 29 MAI 2013	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	2
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITIONS	2
Loto-Québec.....	2
Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec	3
Association des centres de traitement des dépendances du Québec.....	3
Centre Dollard-Cormier–Institut universitaire sur les dépendances.....	3
DEUXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 30 MAI 2013.....	5
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	6
AUDITIONS (suite).....	6
Directeur régional de santé publique de Montréal	6
Directeur national de santé publique.....	6
TROISIÈME SÉANCE, LE MARDI 4 JUIN 2013	8
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	8
AUDITIONS (suite).....	9
Ministre des Finances et de l'Économie.....	9
Ministre de la Santé et des Services sociaux.....	9
REMARQUES FINALES	9

ANNEXES

- I. Ordres du jour
- II. Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus
- III. Liste des documents déposés
- IV. Procès-verbaux des séances de travail des 14 mai et 6 juin 2013
- V. Recommandation

Première séance, le mercredi 29 mai 2013

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de règles abrogeant la disposition qui prohibe la vente, le service et la consommation de boissons alcooliques à l'intérieur des aires de jeux (Ordre de l'Assemblée le 8 mai 2013)

Membres présents :

M. Bergman (D'Arcy-McGee), président
M^{me} Proulx (Sainte-Rose), vice-présidente

M. Bolduc (Jean-Talon), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé
M^{me} Daneault (Groulx) porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé et de services sociaux

M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé)

M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson)

M. Richer (Argenteuil)

M^{me} Vallée (Gatineau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux

Autres députés présents :

M. Morin (Côte-du-Sud), président de séance

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Loto-Québec :

M. Gérard Bibeau, président et chef de direction

M. Jean Royer, premier vice-président et chef de l'exploitation

Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec :

M. Claude Soucy, président du conseil d'administration

M^{me} France Lecomte, directrice des services à la clientèle, Centre de réadaptation en dépendance de Montréal-Institut universitaire Dollard-Cormier

Association des centres de traitement des dépendances du Québec :

M. Vincent Marcoux, directeur général

M^{me} Martine Beaulieu, directrice clinique, Centre CASA

Centre Dollard-Cormier–Institut universitaire sur les dépendances :

M. Jean-Marie Thibault, président

M^{me} Brigitte Vincent, coordonnatrice du programme jeu pathologique

M^{me} France Lecomte, directrice des services à la clientèle

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 36, M. Morin (Côte-du-Sud) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a aucun remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Proulx (Sainte-Rose) fait des remarques préliminaires.

Avec la permission de M. le président, M^{me} Proulx (Sainte-Rose) dépose le document coté CSSS-026 (annexe III).

M. Bolduc (Jean-Talon) et M^{me} Daneault (Groulx) font des remarques préliminaires.

AUDITIONS

Loto-Québec

À 11 h 51, la Commission entend l'exposé de Loto-Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

Il est convenu de permettre à M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) de participer à la séance.

L'échange se poursuit.

À 12 h 53, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 05, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de M. Bergman (D'Arcy-McGee).

Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec

À 15 h 06, la Commission entend l'exposé de l'Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 16 h 03, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Association des centres de traitement des dépendances du Québec

À 16 h 04, la Commission entend l'exposé de l'Association des centres de traitement des dépendances du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 17 h 27, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 25 minutes.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

Centre Dollard-Cormier-Institut universitaire sur les dépendances

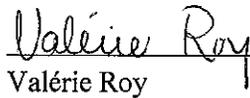
À 17 h 28, la Commission entend l'exposé du Centre Dollard-Cormier-Institut universitaire sur les dépendances.

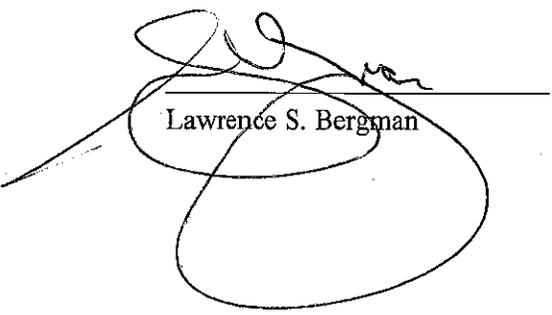
S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 18 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 30 mai 2013, à 15 heures.

La secrétaire par intérim de la Commission,

Le président de la Commission,


Valérie Roy


Lawrence S. Bergman

VR/cv

Québec, le 29 mai 2013

Deuxième séance, le jeudi 30 mai 2013

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de règles abrogeant la disposition qui prohibe la vente, le service et la consommation de boissons alcooliques à l'intérieur des aires de jeux (Ordre de l'Assemblée le 8 mai 2013)

Membres présents :

M. Bergman (D'Arcy-McGee), président
M^{me} Proulx (Sainte-Rose), vice-présidente

M. Bolduc (Jean-Talon), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé
M^{me} Daneault (Groulx), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé et de services sociaux
M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé)
M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson)
M. Richer (Argenteuil)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Directeur régional de santé publique de Montréal :

M. Jean-François Biron, coordonnateur du comité régional de prévention sur les jeux d'argent et dépendances
D^r François Desbiens, directeur de santé publique de la Capitale-Nationale

Directeur national de santé publique :

D^r Horacio Arruda, directeur national de santé publique
D^r André Dontigny, directeur à la direction du développement des individus et de l'environnement social

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 03, M. Bergman (D'Arcy-McGee) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

M. le président donne lecture de l'ordre du jour.

AUDITIONS (suite)Directeur régional de santé publique de Montréal

À 15 h 04, la Commission entend l'exposé du Directeur régional de santé publique de Montréal.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

Avec la permission de M. le président, M^{me} Proulx (Sainte-Rose) dépose le document coté CSSS-027 (annexe III).

L'échange se poursuit.

À 16 h 09, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

Directeur national de santé publique

À 16 h 09, la Commission entend l'exposé du Directeur national de santé publique.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

M. Bolduc (Jean-Talon) soulève une question de directive et demande si la Commission peut demander à obtenir copie de l'avis écrit du Directeur national de santé publique qui a été remis au Conseil exécutif concernant l'abolition de la règle interdisant l'alcool dans les aires de jeux.

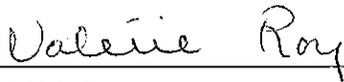
M. le président indique qu'il prend la question en délibéré.

L'échange se poursuit.

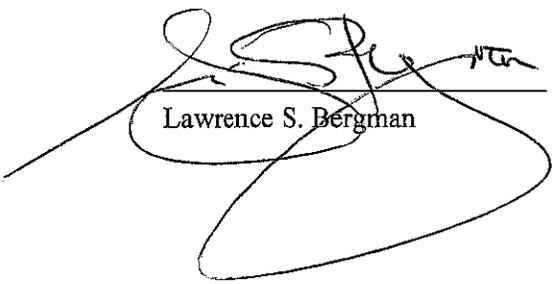
À 17 h 11, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 4 juin 2013, à 10 heures.

La secrétaire par intérim de la Commission,

Le président de la Commission,



Valérie Roy


Lawrence S. Bergman

VR/cv

Québec, le 30 mai 2013

Troisième séance, le mardi 4 juin 2013

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de règles abrogeant la disposition qui prohibe la vente, le service et la consommation de boissons alcooliques à l'intérieur des aires de jeux (Ordre de l'Assemblée le 8 mai 2013)

Membres présents :

M. Bergman (D'Arcy-McGee), président
M^{me} Proulx (Sainte-Rose), vice-présidente

M. Bolduc (Jean-Talon), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé
M^{me} Daneault (Groulx), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé et de services sociaux

M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé)

M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson)

M. Richer (Argenteuil)

M^{me} Vallée (Gatineau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux

Témoins (par ordre d'intervention) :

M. Marceau (Rousseau), ministre des Finances et de l'Économie

M. Hébert (Saint-François), ministre de la Santé et des Services sociaux

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 03, M. Bergman (D'Arcy-McGee) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

M. le président donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

AUDITIONS (suite)

Ministre des Finances et de l'Économie

À 10 h 04, la Commission entend l'exposé du ministre des Finances et de l'Économie.

Avec la permission de M. le président, M. Marceau (Rousseau) dépose les documents cotés CSSS-028 à CSSS-031 (annexe III).

S'ensuit un échange entre la Commission et le témoin.

À 11 h 43, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 41, la Commission reprend ses travaux.

M. le président dépose le document coté CSSS-032 (annexe III).

Ministre de la Santé et des Services sociaux

À 15 h 42, la Commission entend l'exposé du ministre de la Santé et des Services sociaux.

S'ensuit un échange entre la Commission et le témoin.

À 17 h 28, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

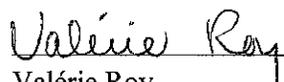
REMARQUES FINALES

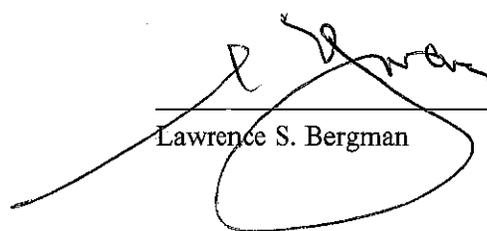
M^{me} Daneault (Groulx), M. Bolduc (Jean-Talon) et M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson) font des remarques finales.

À 17 h 44, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire par intérim de la Commission,

Le président de la Commission,


Valérie Roy


Lawrence S. Bergman

VR/cv

Québec, le 4 juin 2013

ANNEXE I

Ordres du jour



COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Consultations particulières et auditions publiques sur le Projet de règles abrogeant la disposition qui prohibe la vente, le service et la consommation de boissons alcooliques à l'intérieur des aires de jeux

Le mercredi 29 mai 2013

Salle Louis-Joseph-Papineau

ORDRE DU JOUR

*Après les affaires
courantes, vers
11 h 30*

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

11 h 45

LOTO-QUÉBEC

Représenté par : M. Gérard Bibeau, président et chef de direction

12 h 45

Suspension

15 h 00

ASSOCIATION DES CENTRES DE RÉADAPTATION EN DÉPENDANCE DU QUÉBEC (001M)

Représenté par : M. Claude Soucy, président du conseil
M^{me} France Lecomte, directrice des services à la clientèle
au Centre de réadaptation en dépendance de
Montréal- Institut universitaire Dollard-Cormier

16 h 00

ASSOCIATION DES CENTRES DE TRAITEMENT DES DÉPENDANCES DU QUÉBEC (002M)

Représentée par : M. Vincent Marcoux, directeur général
M^{me} Martine Beaulieu, directrice clinique, Centre
CASA

17 h 00

CENTRE DOLLARD-CORMIER - INSTITUT UNIVERSITAIRE SUR LES
DÉPENDANCES (003M)

Représenté par : M. Jean-Marie Thibault, président
M^{me} Brigitte Vincent, coordonnatrice du programme jeu
pathologique
M^{me} France Lecomte, directrice des services à la clientèle

18 h 00

Ajournement

VR/cv

Québec, le 28 mai 2013



COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Consultations particulières et auditions publiques sur le Projet de règles abrogeant la disposition qui prohibe la vente, le service et la consommation de boissons alcooliques à l'intérieur des aires de jeux

Le jeudi 30 mai 2013

Salle Louis-Joseph-Papineau

ORDRE DU JOUR

15 h 00 DIRECTEUR RÉGIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL (004M)

Représenté par : M. Jean-François Biron, coordonnateur du comité régional de
prévention sur les jeux d'argent et dépendances
D^r François Desbiens, directeur régional de santé publique de la Capitale nationale

16 h 00 DIRECTEUR NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE

Représenté par : D^r Horacio Arruda, directeur national de santé publique
D^r André Dontigny, directeur à la direction du développement des
individus et de l'environnement social (DDIES)
M^{me} Julie Rousseau, chef de service à la DDIES
M^{me} Carmen Baciu, professionnelle à la DDIES

17 h 00 Ajournement

VR/cv

Québec, le 29 mai 2013



COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de règles abrogeant la disposition qui prohibe la vente, le service et la consommation de boissons alcooliques à l'intérieur des aires de jeux

Le mardi 4 juin 2013

Salle Louis-Joseph-Papineau

ORDRE DU JOUR

10 h 00 MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

11 h 40 *Suspension*

*Après les affaires
courantes, vers*

15 h 30 MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

17 h 10 REMARQUES FINALES

17 h 25 *Ajournement*

VR/cv

Québec, le 3 juin 2013

ANNEXE II

Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec	001M
Association des centres de traitement des dépendances du Québec	002M
Centre Dollard-Cormier - Institut universitaire sur les dépendances	003M
Directeur national de santé publique	
Directeur régional de la santé publique de Montréal	004M
Loto Québec	
Ministre de la Santé et des Services sociaux	
Ministre des Finances et de l'Économie	

ANNEXE III

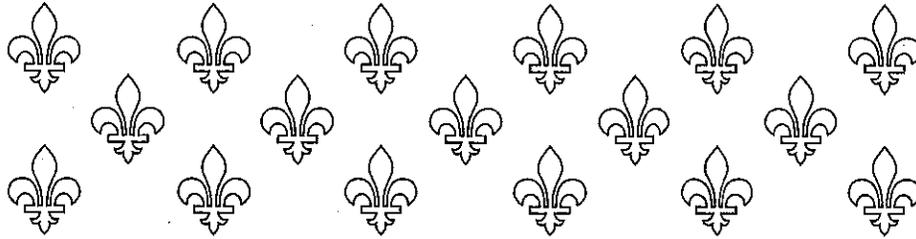
Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

Loto-Québec. <i>Lettre de Loto-Québec au ministre des Finances et de l'Économie</i> . 22 mai 2013. 5 p. Déposé le 29 mai 2013.	CSSS-026
Auteur non identifié. [Tableau sur les revenus par province avec les casinos]. Non daté. 1 f. Déposé le 30 mai 2013.	CSSS-027
Auteur non identifié. [Cartes des casinos concurrents]. Non daté. 2 f. Déposé le 4 juin 2013.	CSSS-028
Auteur non identifié. [Tableau sur les taux de joueurs pathologiques]. Non daté. 1 f. Déposé le 4 juin 2013.	CSSS-029
Auteur non identifié. [Tableau sur les revenus des casinos américains concurrents des casinos du Québec]. Non daté. 1 f. Déposé le 4 juin 2013.	CSSS-030
Auteur non identifié. [Tableau sur le service d'alcool dans les casinos nord-américains]. Non daté. 1 f. Déposé le 4 juin 2013.	CSSS-031
ATR Associées du Québec. [Lettre de François-G. Chevrier au ministre des Finances et de l'Économie concernant les boissons alcooliques dans les aires de jeux des casinos du Québec]. 3 juin 2013. 1 p. Déposé le 4 juin 2013.	CSSS-032

ANNEXE IV

Procès-verbaux des séances de travail des 14 mai et 6 juin 2013



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du mardi 14 mai 2013

Organisation des travaux de la Commission dans le cadre du mandat de consultations particulières sur le projet de règles abrogeant la disposition qui prohibe la vente, le service et la consommation de boissons alcooliques à l'intérieur des aires de jeux

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 14 mai 2013

Objet : Organisation des travaux de la Commission dans le cadre du mandat de consultations particulières sur le projet de règles abrogeant la disposition qui prohibe la vente, le service et la consommation de boissons alcooliques à l'intérieur des aires de jeux

Membres présents :

M. Bergman (D'Arcy-McGee), président
M^{me} Proulx (Sainte-Rose), vice-présidente

M. Bolduc (Jean-Talon)
M^{me} Daneault (Groulx)
M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé)
M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson)
M. Richer (Argenteuil)
M. Roy (Bonaventure)
M^{me} Vallée (Gatineau)

Autres personnes présentes :

M. Robert Bellefleur, attaché politique, cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux
M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Luc Joli-Cœur, conseiller politique, cabinet du ministre des Finances et de l'Économie
M^{me} Natacha Joncas Boudreau, attachée politique, Service des communications et de la recherche, Parti libéral du Québec
M. Cyril Malouet, conseiller politique, cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux
M. Éric R. Mercier, conseiller politique, cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle
M^{me} Julie Paradis, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Rafaëlle Perron, conseillère politique, cabinet du leader parlementaire du gouvernement

M^{me} Stéphanie Therrien, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 25, M. Bergman (D'Arcy-McGee) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

Il est convenu de permettre à M. Bellefleur, M. Joli-Cœur, M^{me} Joncas Boudreau, M. Malouet, M. Mercier et M^{me} Perron d'assister à la séance de travail.

1. Auditions d'autres personnes

M. le président rappelle que selon la motion adoptée le 8 mai à l'Assemblée, la Commission doit entendre :

- le ministre des Finances et de l'Économie
- le Directeur national de santé publique
- l'Association des centres de traitement des dépendances du Québec
- le ministre de la Santé et des Services sociaux
- toutes les personnes qu'elle jugera nécessaire de convoquer

Dans ce contexte, M. le président demande aux membres s'ils souhaitent entendre d'autres témoins.

M. le président informe les membres qu'une proposition de groupes à inviter a été préparée par le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

M. le président présente cette liste aux membres (annexe II).

M. le président informe les membres que le secrétariat de la Commission a reçu des courriels de la part des groupes suivants, qui ont fait part de leur intérêt à être entendus par la Commission dans le cadre de ce mandat :

- l'Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec
- l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic

Après discussion, il est convenu de convoquer :

- Loto-Québec
- M^{mes} Louise Nadeau (Université de Montréal) et Sylvia Kairouz (Université Concordia)
- Chaire de tourisme de l'Université du Québec à Montréal
- Centre Dollard-Cormier – Institut universitaire sur les dépendances
- Directeur régional de santé publique de Montréal
- Association touristique de la région de Montréal

2. Ordre des auditions

Après discussion, il est convenu de débiter les auditions le 29 mai avec les nouveaux groupes que la Commission a décidé d'ajouter à la liste des témoins.

Il est convenu d'entendre en dernier les témoins prévus à la motion, en terminant avec les deux ministres.

M. le président informe les membres qu'en plus de la journée du 29 mai, la Commission tiendrait des auditions le 30 mai toute la journée, de même que le mardi 4 juin.

3. Remarques préliminaires et remarques finales

Il est convenu de procéder à des remarques préliminaires et finales pour une durée totale de 15 minutes réparties de la façon suivante :

- 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement
- 6 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle
- 3 minutes au groupe parlementaire formant la deuxième opposition

4. Date du dépôt du rapport

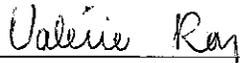
M. le président informe les membres que la date prévue pour le dépôt du rapport à l'Assemblée nationale est le 12 juin 2013.

Le comité directeur de la Commission approuvera l'horaire conformément aux modalités décidées par les membres.

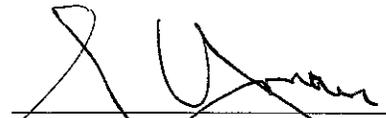
À 12 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire par intérim de la Commission,

Le président de la Commission,



Valérie Roy



Lawrence S. Bergman

VR/cv

Québec, le 14 mai 2013

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de la santé et des services sociaux

SÉANCE DE TRAVAIL

Organisation du mandat de consultations particulières sur le projet de règles abrogeant la disposition qui prohibe la vente, le service et la consommation de boissons alcooliques à l'intérieur des aires de jeux

Le mardi 14 mai 2013

Salle RC.161 de l'hôtel du Parlement

ORDRE DU JOUR

1. Auditions d'autres personnes
2. Ordre des auditions
3. Remarques préliminaires et remarques finales
4. Date du dépôt du rapport

Québec, le 10 mai 2013

ANNEXE II

Propositions de groupes à inviter

Consultations particulières sur le projet de règles abrogeant la disposition qui prohibe la vente, le service et la consommation de boissons alcooliques à l'intérieur des aires de jeux

Propositions de groupes à inviter

Groupes précisés dans la motion

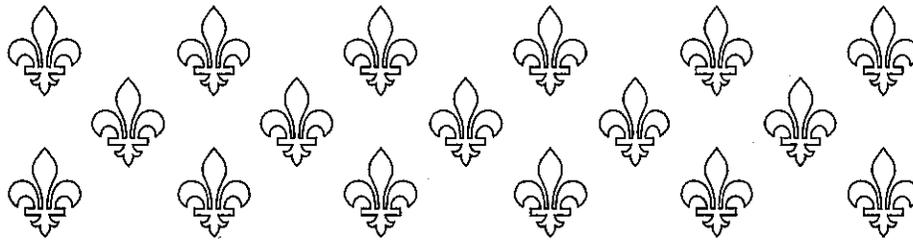
- Ministre des Finances et de l'Économie
- Ministre de la Santé
- Directeur nation de la santé publique
- Association des centres de traitement des dépendances du Québec

Propositions d'autres groupes à entendre

- Loto-Québec
- Société des casinos du Québec
- Jean-François Biron, chercheur, Direction de la santé publique de Montréal
- Maison Jean-Lapointe
- Louise Nadeau (Université de Montréal) et Sylvia Kairouz (Université Concordia)
- Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu (Université Laval)
- Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, de la Capitale-Nationale, des Laurentides et de l'Outaouais
- Institut national de la santé publique
- Centre Dollard-Cormier – Institut universitaire sur les dépendances

Groupes ayant manifesté leur intérêt à participer

- Association des centres de réadaptation en dépendance
- Association québécoise des retraités des secteurs publics et parapublics



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Rapport

de la séance de travail du jeudi 6 juin 2013

Déterminer, le cas échéant, les observations, conclusions et recommandations au rapport de la Commission, suite aux consultations particulières sur le projet de règles abrogeant la disposition qui prohibe la vente, le service et la consommation de boissons alcooliques à l'intérieur des aires de jeux

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 6 juin 2013

Objet : Déterminer, le cas échéant, les observations, conclusions et recommandations au rapport de la Commission, suite aux consultations particulières sur le projet de règles abrogeant la disposition qui prohibe la vente, le service et la consommation de boissons alcooliques à l'intérieur des aires de jeux

Membres présents :

M. Bergman (D'Arcy-McGee), président
M^{me} Proulx (Sainte-Rose), vice-présidente

M. Bolduc (Jean-Talon)
M^{me} Daneault (Groulx)
M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé)
M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson)
M. Richer (Argenteuil)
M. Roy (Bonaventure)
M^{me} Vallée (Gatineau)

Autres personnes présentes :

M. Luc Joli-Cœur, conseiller politique, cabinet du ministre des Finances et de l'Économie
M^{me} Natacha Joncas Boudreau, attachée politique, Service des communications et de la recherche, Parti libéral du Québec
M^{me} Julie Paradis, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Mélissa Paradis, Coalition avenir Québec
M^{me} Rafaëlle Perron, conseillère politique, cabinet du leader parlementaire du gouvernement
M^{me} Audrey Savard, chercheuse, Service de recherche de la Coalition avenir Québec

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 16 h 01, M. Bergman (D'Arcy-McGee) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance.

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

Il est convenu de permettre à M. Joli-Cœur, M^{me} Joncas Boudreau, M^{me} Paradis, M^{me} Perron et M^{me} Savard d'assister à la séance de travail.

M. Bolduc (Jean-Talon) propose que le texte suivant soit dans le rapport de la Commission :

Considérant l'avis des experts entendus lors des consultations particulières;

Considérant les risques démontrés de conjuguer alcool et jeu;

Considérant les coûts sociaux pouvant être engendrés par les conséquences de la décision du gouvernement;

Considérant le rôle de l'État de protéger les plus vulnérables de notre société et considérant qu'aucune donnée ne permet de confirmer que l'introduction de l'alcool dans les aires de jeux permettrait d'atteindre les objectifs financiers établis;

Que la Commission de la santé et des services sociaux recommande au gouvernement de ne pas abroger la disposition qui prohibe la vente, le service et la consommation de boissons alcooliques à l'intérieur des aires de jeux.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Bolduc (Jean-Talon), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Bolduc (Jean-Talon), M^{me} Daneault (Groulx), M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé) et M^{me} Vallée (Gatineau) - 5.

Contre : M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson), M^{me} Proulx (Sainte-Rose), M. Richer (Argenteuil) et M. Roy (Bonaventure) - 4.

Abstention : Aucune.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

M^{me} Proulx (Sainte-Rose) propose la motion suivante :

« Que la Commission dépose un rapport contenant l'opinion d'une minorité de députés de la Commission. »

La motion est mise aux voix. À la demande de M^{me} Proulx (Sainte-Rose), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson), M^{me} Proulx (Sainte-Rose), M. Richer (Argenteuil) et M. Roy (Bonaventure) - 4.

Contre : M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Bolduc (Jean-Talon), M^{me} Daneault (Groulx), M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé) et M^{me} Vallée (Gatineau) - 5.

Abstention : Aucune.

La motion est rejetée.

À 16 h 30, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

M^{me} Proulx (Sainte-Rose) propose que le texte suivant soit dans le rapport de la Commission :

« Étant donné que :

- Les casinos du Québec affichent une baisse de leur achalandage.
 - Le taux de fréquentation des casinos du Québec est plus faible qu'ailleurs en Amérique du Nord.
 - La clientèle des casinos du Québec est en baisse.
- Les québécois ne jouent cependant pas moins qu'avant.
 - Ils jouent davantage dans les casinos à l'extérieur du Québec.
 - De 1993 à 2013, la concurrence s'est beaucoup développée aux alentours des casinos du Québec.
 - En 20 ans, le nombre de casinos concurrents est passé de 14 à plus de 80.

- Les québécois sont également attirés par les sites illégaux.
 - En 2009, les jeux illégaux représentent une proportion plus élevée de la dépense de jeu des québécois qu'en 2002.
- Les casinos concurrents de Loto-Québec offrent tous de l'alcool dans les aires de jeu.
 - Le Québec est le seul endroit en Amérique du Nord où cela est interdit.
 - La clientèle apprécie pouvoir consommer de l'alcool en jouant.
 - Le but de la mesure consiste à augmenter l'affluence dans les casinos, c'est-à-dire le nombre de clients, et non à faire boire davantage la clientèle.
- Par ailleurs, Loto-Québec présente un comportement exemplaire à l'égard du jeu responsable. Elle a été la première société de loterie à obtenir la plus haute certification émise par la World Lottery Association (WLA), soit celle de niveau 4.
 - Cela atteste que les pratiques de Loto-Québec en matière de jeu responsable sont exemplaires.
- L'enjeu de cette mesure est aussi d'ordre économique.
 - Les casinos de Loto-Québec représentent des pôles d'attraction touristiques.
- Les investissements importants réalisés dans les casinos d'État visent à maintenir cette attractivité essentielle aux casinos.
- Il importe de compléter ces investissements publics par des mesures appropriées et contrôlées de mise en marché.
 - La levée de l'interdiction de vendre, de servir et de consommer de l'alcool dans les aires de jeu des casinos d'État est l'une de ces mesures à mettre en place.
 - L'activité économique des casinos est importante.
 - Plusieurs personnes, associations et regroupements de gens d'affaires ont exprimé leur appui à la mesure.
- L'enjeu en est également un de santé.

- Les constats à l'égard de la relation entre l'alcool et le jeu sont mitigés.
 - Les représentants de la santé publique militent pour le maintien d'un temps d'arrêt et favorisent le maintien du statut quo.
 - Cependant, aucune relation scientifique causale n'a été démontrée à ce jour.
 - Seule une relation corrélative est observée.
 - On ne peut pas conclure qu'il y aura augmentation du jeu avec l'alcool dans les aires de jeu.

- Le ministre du MSSS reconnaît également qu'il y a un risque relié à permettre l'alcool dans les aires de jeu des casinos.
 - Ce risque serait toutefois plus grand :
 - dans les sites illégaux
 - là où il n'y a pas de mesures de protection des joueurs;
 - là où l'alcool est donné aux joueurs;
 - Ce risque serait moindre dans les casinos de Loto-Québec
 - En raison des mesures de protection et d'encadrement offertes aux joueurs
 - D'un strict point de vue de santé, la recherche du moindre risque conduit à privilégier le jeu dans les casinos sécuritaires de Loto-Québec à celui offert dans des endroits où aucune mesure n'est mise en place pour protéger les joueurs.

- D'autres provinces offrant l'alcool dans les aires de jeu présentent d'ailleurs des taux de joueurs pathologiques similaires à ceux observés ailleurs au Québec.

- Pour le ministre du MSSS, la nécessité de maintenir la capacité d'attraction des joueurs dans les casinos de Loto-Québec est essentielle.
 - Depuis sa création, Loto-Québec agit comme un outil de santé publique.
 - Sans attractivité, elle ne sera plus en mesure d'assumer son rôle.
 - Dans un casino que les gens ne fréquentent plus, même la meilleure des pratiques de jeu responsable, devient inutile.

- Or, le gouvernement devra payer pour traiter les joueurs pathologiques québécois peu importe où ils ont joué, que ce soit à Loto-Québec ou chez la concurrence.

Il est recommandé de :

- Demander à Loto-Québec de maintenir ses mesures de protection des joueurs dans ses casinos et de prendre les moyens pour maintenir sa certification de niveau 4 de la WLA.
- Former un groupe de travail interministériel pour suivre les effets de l'implantation de l'alcool dans les aires de jeu des casinos formé par les ministères de la Santé, des Finances et de la Sécurité publique.
 - Ce groupe de travail suivra notamment :
 - La description des formations offertes;
 - Le nombre de personnes les ayant suivies;
 - Le nombre d'interventions effectuées par le personnel dans les aires des jeux relativement à cette modification réglementaire;
 - Le nombre de plaintes qui auront été formulées;
 - L'évolution du taux de joueurs pathologiques au Québec après l'introduction de l'alcool dans les aires de jeux des casinos de Loto-Québec.
 - Le groupe de travail informera le gouvernement si les résultats observés sont problématiques afin que les gestes requis soient posés.
- Loto-Québec effectuera également une reddition de comptes dans son rapport annuel déposé à l'Assemblée nationale. »

La motion est mise aux voix. À la demande de M^{me} Proulx (Sainte-Rose), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson), M^{me} Proulx (Sainte-Rose), M. Richer (Argenteuil) et M. Roy (Bonaventure) - 4.

Contre : M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Bolduc (Jean-Talon), M^{me} Daneault (Groulx), M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé) et M^{me} Vallée (Gatineau) - 5.

Abstention : Aucune.

La motion est rejetée.

À 16 h 37, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au lundi 10 juin 2013, à 14 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,

Valérie Roy

Valérie Roy

Lawrence S. Bergman

VR/cv

Québec, le 6 juin 2013

ANNEXE V

Recommandation

Publié par la Direction des travaux parlementaires
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de la santé et des services sociaux, veuillez vous adresser au secrétaire de la Commission, M. Cédric Drouin, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : csss@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca.

LES MEMBRES ET COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Le président

M. Lawrence S. Bergman (D'Arcy-McGee)

La vice-présidente

M^{me} Suzanne Proulx (Sainte-Rose)

Les membres

M. Bolduc (Jean-Talon)

M^{me} Daneault (Groulx)

M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé)

M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson)

M. Richer (Argenteuil)

M. Roy (Bonaventure)

M^{me} Vallée (Gatineau)

Secrétaire suppléante de la Commission

M^{me} Valérie Roy

Agente de secrétariat

M^{me} Claire Vigneault

Recommandation :

Considérant l'avis des experts entendus lors des consultations particulières;

Considérant les risques démontrés de conjuguer alcool et jeu;

Considérant les coûts sociaux pouvant être engendrés par les conséquences de la décision du gouvernement;

Considérant le rôle de l'État de protéger les plus vulnérables de notre société et considérant qu'aucune donnée ne permet de confirmer que l'introduction de l'alcool dans les aires de jeux permettrait d'atteindre les objectifs financiers établis;

1. La Commission de la santé et des services sociaux recommande au gouvernement de ne pas abroger la disposition qui prohibe la vente, le service et la consommation de boissons alcooliques à l'intérieur des aires de jeux.